

SECRETARIAT GENERAL
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des corps des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, pour lesquels, en raison de leur position administrative ou du lieu d'exercice de leurs fonctions, le ministre chargé de l'éducation nationale ou le ministre chargé de l'enseignement supérieur exerce le pouvoir de gestion.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié portant définition de certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié relatif au statut des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et à diverses dispositions statutaires applicables aux professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de cette école ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale précitée en date du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale des enseignants du second degré, professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, pour lesquels, en raison de leur position administrative ou du lieu d'exercice de leurs fonctions, le ministre chargé de l'éducation nationale ou le ministre chargé de l'enseignement supérieur exerce le pouvoir de gestion, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- M. Christophe GEHIN, directeur général des ressources humaines, président
- M. Laurent BELLEGUIC, sous-directeur des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale
- M. Stéphane JACOB, adjoint au sous-directeur des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale
- Mme Carole LAUGIER, adjointe au sous-directeur des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale
- M. Karim ZAYANA, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
- Mme Nolwenn DREVES, cheffe du département DGRH B2-3
- M. Hugo CLEMENT, adjoint à la cheffe du département DGRH B2-3
- Mme Gaëlle PIEGAY, adjointe à la cheffe du département DGRH B2-2
- M. Benoît MARTIN, chef du département DGRH B2-4
- Mme Fabienne COUTEROT, adjointe au chef du département DGRH B2-4
- Mme Fatima AIT MOHEMO, cheffe de section au département DGRH B2-3
- M. Jérôme KUETE MINGA, chargé d'études au département DGRH B2-3
- Mme Fuchsia DESMAZIERES, chargée d'études au département DGRH B2-3
- M. Benoit CORNU, chargé d'études au sein du département DGRH B2-1
- Mme Stéphanie LABEYRIE, chargée d'études au département DGRH B2-1
- Mme Emmanuelle MAKUNGA, chargée d'études au département DGRH B2-1
- Mme Morgane RAULT, chargée d'études au département DGRH B2-2
- Mme Malika EL AITOUNI, chargée d'études au sein du département DGRH B2-2
- Mme Christelle SALAGNAC, chargée d'études au sein du département DGRH B2-4

b. Membres suppléants

- Mme Emilie PAITIER, cheffe du département DGRH B2-2
- Mme Susie DE LABORDE-NOGUEZ, adjointe au chef du département DGRH B2-1
- M. Philippe SEBAN, chargé de mission DGRH B2
- M. Jean-Edouard BESSIERE, adjointe à la cheffe du département DGRH B1-3
- Mme Claudine TAMAYO-LOUVRIER, adjointe à la cheffe du département DGRH B1-3
- Mme Marie GARCIA-RODRIGUEZ, cheffe de section au sein du département DGRH B2-3
- Mme Christelle EGA, cheffe de section au sein du département DGRH B2-3
- Mme Emma BONNARD, cheffe de section au sein du département DGRH B2-2
- M. Xavier DUBOIS, chef de section au sein du département DGRH B2-2
- M. Stéphane COVO, chef de section au sein du département DGRH B1-3
- Mme Marianne FOY, cheffe de section au sein du département DGRH B1-3
- Mme Sabine QUIMBERT, cheffe de section au sein du département DGRH B1-3
- Mme Myriam DERRAZ, chargée d'études au sein du département DGRH B1-3
- Mme Claude VERCHAMP, chargée d'études au sein du département DGRH B1-3

- M. Jérôme CHEVASSUS ROSSET, chargé d'études au sein du département DGRH B2-1
- M. Benoît MAGREZ, chargé d'études au sein du département DGRH B2-2
- Mme Alexandra GRECO, chargée d'études au sein du département DGRH B2-2
- Mme Angéline ROCHEREAU, chargée d'études au sein du département DGRH B2-2
- Mme Elisabeth LUCAS, chargée d'études au sein du département DGRH B2-3

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

- Mme Marine OCHANDO, professeure agrégée (FSU)
- M. Alain BILLY, professeur d'éducation physique et sportive (FSU)
- M. Frédéric ALLÈGRE, professeur de lycée professionnel (FSU)
- Mme Maëva BISMUTH, conseillère principale d'éducation (FSU)
- Mme Sophie RIEU, professeure d'éducation physique et sportive (FSU)
- M. Lionel DUTHEIL, professeur agrégé (FSU)
- Mme Géraldine DURIEZ, psychologue de l'Éducation nationale (FSU)
- M. Laurent PICARD, professeur certifié (FSU)
- Mme Natacha DELAHAYE, psychologue de l'Éducation nationale (FSU)
- M. Jean-Christophe VAYSSETTE, professeur agrégé (FO)
- Mme Muriel WENDLING professeure de lycée professionnel (FO)
- M. Philippe TREPAGNE, professeur certifié (SNALC)
- M. Frédéric BAJOR, professeur certifié (SNALC)
- M. José TEIXEIRA, professeur certifié (SE-UNSA)
- Mme Laurence HOPP, conseillère principale d'éducation (SE-UNSA)
- Mme Emilie OLIVIER, professeure certifiée (CGT Educ'action)
- M. Jean-François PETIT, professeur de lycée professionnel (CGT Educ'action)
- Mme Catherine LE COZ, professeure agrégée (Sgen-CFDT)
- Mme Pauline GUITTOT, professeure certifiée (SUD Education)

b. Membres suppléants

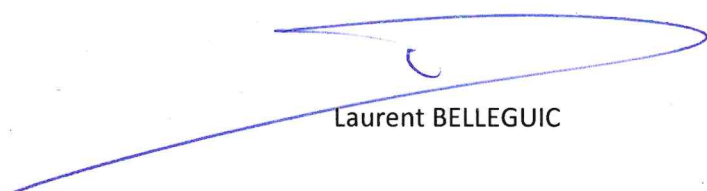
- M. Julien LUIS, professeur agrégé (FSU)
- M. Ramadan ABOUDOU, conseiller principal d'éducation (FSU)
- M. Benoît CHAISY, professeur agrégé (FSU)
- Mme Mélodie MARTIN, professeure certifiée (FSU)
- M. Jérôme NASSOY, professeur certifié (FSU)
- Mme Catherine JAUNET, professeure de lycée professionnel (FSU)
- Mme Louise BERTHELOT, professeure agrégée (FSU)
- M. Thierry MEYSSONNIER, professeur certifié (FSU)
- M. Laurent TRAMONI, professeur agrégé (FSU)
- Mme Léa CARRUGE, professeure certifiée (FO)
- Mme Laëtitia GUICHENU, professeure certifiée (FO)
- Mme Elise BOZEC-BARET, professeure certifiée (SNALC)
- M. Lucien BARBOLOSI, professeur agrégé (SNALC)
- Mme Wafia BOUHEDJIRA, professeur de lycée professionnel (SE-UNSA)
- M. Adrien GUINEMER, professeur agrégé (SE-UNSA)
- Mme Véronique HEISSERER, professeure certifiée (CGT Educ'action)
- Madame Anne ROASCIO, professeure certifiée (CGT Educ'action)
- M. Frédéric REYSZ, professeur certifié (Sgen-CFDT)
- Mme Coline WIATROWSKI, professeure agrégée (SUD Education)

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

- 9 OCT. 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation
Le sous-directeur des personnels enseignants, d'éducation
et des psychologues de l'éducation nationale



Laurent BELLEGUIC